

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2024

Étaient présent-e-s :

Elie Céline, Baas Isabelle, Dumas Patricia, Perrin Nans, Chaprier Marie-Christine, Martin Christophe, Tremoulheac Estelle, Rivoire Nadège, Vagnon Alexandre, Careil Etienne, Thiolliere Paul, Fraisse Noël, Bonnard Pierre.

Robin Christine donne procuration à Dumas Patricia

Plasson Fabien donne procuration à Vagnon Alexandre

Nans Perrin est nommé secrétaire de séance

Madame la Maire demande à ajouter, de manière exceptionnelle, un point à l'ordre du jour concernant le vote d'une décision modificative.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

I - Procès-verbal du conseil du 26 novembre 2024

M. Thiollière demande une reformulation du paragraphe concernant le SICTOM dans la rubrique divers :

« Lors de son prochain bureau, le syndicat étudiera une éventuelle possibilité d'installer des colonnes pour la collecte des gros cartons. La commune de Saint-Julien-Molin-Molette y est très favorable »

Depuis, le bureau s'est réuni et n'a pas donné suite à ce projet.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	13		2

II – RPQS (Rapport sur la qualité des services eaux et assainissement) 2023

Madame la Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif, d'eau potable et d'assainissement non-collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

M. Vagnon présente les chiffres clés :

- Indicateurs de performance : Lors des prélèvements, la qualité sanitaire de l'eau a toujours été conformes. Le rendement global du réseau de la distribution qui passe de 80,1% (l'année précédente) à 86%.

- Branchement en plomb : quelques nouveaux branchements plomb ont été identifiés suite aux études lors du schéma directeur. La SAUR doit en changer au moins 1/an.
- Compteur abonnés de plus de 20 ans: la mairie poursuit son programme de renouvellement de 45 compteurs /an. Il en reste environ 300.

M. Thiollière remarque une forte hausse du montant des impayés par rapport à 2022 pour un montant de 19500 €. M. Perrin précise que les impayés sont évalués fin d'année suivante (fin 2023) et qu'une grosse partie (10000 €) a été réglée début 2024.

- Assainissement non collectif : 15 installations ont été contrôlées en 2023.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Avenant convention CNRACL

Cette délibération donne au maire l'autorisation de signer la convention permettant au Centre de Gestion de réaliser des prestations en matière de retraite pour le compte de la collectivité.

En raison de l'évolution des services sur Pep's – GULI à compter du 16 septembre 2024, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Les nouveaux services sont :

Demande de retraite CNRACL et RAFP
Simulation de retraite CNRACL
Compte individuel retraite CNRACL

Les services supprimés sont :

Demande d'avis préalable
Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)
Etablissement des cohortes
Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)
Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG)

Les autres prestations restent inchangées.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Demandes de subventions au Département de la Loire

- Enveloppe territorialisée : fléchage des 80 000 €

Nous proposons de demander une subvention à hauteur de 50 000 € pour le projet du comité participatif « circuler-stationner ». Suite à l'étude réalisée par le cabinet « Les Arpenteurs », le montant estimé des travaux pour le projet de réaménagement de la circulation sur la RD503 et la RD08 est de 68 142,10 € HT, soit 81 770,52 € TTC, il faut aussi ajouter 4 800 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Mme Tremoulheac précise que ce projet est l'aboutissement de 3 ans de travail du comité « circuler-stationner ». Il permettra d'améliorer la signalétique, le stationnement et une

réduction de la vitesse des véhicules aux 3 entrées du village. Ce projet est approuvé par les services du département, DDT....

M. Thiollière fait remarquer que ce projet n'a pas d'utilité car il n'y a pas de problème de circulation dans le village.

Mme Tremoulheac répond que ce projet a été porté par les élus et des habitants pour répondre à de multiples demandes des habitants. De nombreux accrochages, problème de sécurité et de vitesse excessive sont liés à un manque d'aménagement.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

- Amende de police pour le projet du comité participatif « circuler-stationner » à hauteur de 10 000 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

- Enveloppe solidarité : 7 000 €
 - Jeu du jardin public pour un montant 7 555,35 € HT, soit 9 066,42 € TTC
 - L'aménagement de la cantine pour un montant de 14 442,29 € HT soit 17 330,75 € TTC

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

- Programme voirie 2025-2026. Pour Information, les chantiers prévus seraient : (Les demandes de subventions associées seront votées ultérieurement)
 - Priorité 1 : Montée des Fabriques
 - Priorité 2 : Chemin des tissages

V – Dépose Minute devant la maison de santé

A la demande des professionnels de santé, une place de dépose minute réservé à la maison de santé va être instauré devant celle-ci.

Ce stationnement est mis en place afin de permettre aux personnes très malade d'être déposé par un taxi, un VSL ou les pompiers.

Cet emplacement sera d'abord à l'essai

Le conseil autorise Mme la maire à prendre l'arrêté correspondant.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Délibération du quart (report de 25% du budget en 2025)

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Pour le budget principal, le montant total autorisé est de 274 140 €.

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
20/202	Hameau léger	Eude, élaboration et modification documents urbanisme	15 000 €
20/203	Plan guide	Etude, recherche et développement	20 000 €
21/2152	Voirie (travaux d'urgence)	Voirie	15 000 €
21/2158		Autres installation, matériel et outillage technique	5 000 €
21/2188		Autres immobilisations corporelles	5 000 €
23/231		Immobilisations corporelles en cours	50 000 €
TOTAL			110 000 €

Pour le budget M49, le montant total autorisé est de 468 000 €

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
20/203		Frais d'études	18 000 €
23/2315	Dont travaux urgence Mounard TP	Install mat et outil technique	45 000 €
TOTAL			63 000 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – Convention avec le département pour le projet d'aménagement RD503 et RD8

Le projet du comité participatif « circuler-stationner » concerne le réaménagement de la circulation sur la RD503 et la RD08, il a été élaboré en accord avec les services du département.

Mme la maire est autorisée à signer une convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

VIII – Délibération relative aux redevances de consommation d'eau, des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement

La réforme des Redevances des agences de l'eau a été votée par le parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2024, après plusieurs années de réflexion de la part des Agences, au terme desquelles la FNCCR s'est fortement engagée pour défendre les intérêts des collectivités compétentes en eau et en assainissement.

Cette réforme se traduit par :

3 nouvelles redevances qui remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable **concernant les usagers**
- Deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif **concernant les collectivités**

Leur montant est défini par décret par les agences de l'eau. Pour information, pour 2025 :

- Redevance consommation d'eau potable : 0,43€/m³
- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,05€/m³
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,03€/m³

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – Décision modificative – salaires

Fonctionnement	Dépenses, diminution de crédits	Dépenses, augmentation de crédits
Compte 622/chapitre 11	-2 275,00 €	
Compte 6413/chapitre 12		+ 2 275,00 €
Total	- 2 275,00 €	+ 2 275,00 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI – Droit de préemption

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 513, AE 531, AE 512 et AE 530, 223 rue Jean Delforges

M. Bonnard souhaiterait qu'une autre solution soit trouvée pour que les 2 parcelles initiales soient vendues à 2 propriétaires différents. Par exemple que le droit de préemption soit utilisé par la mairie puis revente des parcelles

Mme la Maire précise : que la vente des 2 parcelles à un même acheteur a été réalisé par l'équipe municipale précédente, Elle précise aussi que le droit de préemption doit respecter un certain nombre de règles avec, entre autres, un projet d'aménagement.

Elle précise pour finir que le permis d'aménagé du lotissement a plus de 10 ans. Le projet du nouvel acheteur devra respecter seulement le PLU.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	14	1	

XI – Divers

- Mme la maire, au nom du conseil municipal, présente ses sincères condoléances à la famille de M. Luc Cavy.
- SICTOM : La proposition d'installer des colonnes pour les gros cartons n'a pas été retenue par le bureau du conseil syndical.
- Jardin public : le nouveau jeu est en cours d'installation, la balançoire sera également refaite.
- CCAS : la distribution des colis est en cours
Le repas des aînés a suscité un bel enthousiasme.
- Chantier participatif pour la remise en état du chemin piéton entre l'agorespace et la mairie : ce samedi à partir de 9h.
- Voirie : le chemin des tissages, le chemin de Lyponne sont réparés. Les travaux vont démarrer sur Combenoire.
M. Thiollière dit que le chemin de Lyponne vers Chavanon n'est plus praticable. Cela sera vérifié.
- La remise en service de l'assainissement rue du moulin est terminée. Le reste se fera en janvier.
- Projet photovoltaïque sur le toit du bâtiment mis à disposition par la commune (Espace Michele Bernard) : l'appel à manifestation d'intérêt sera lancé en janvier.
- Bulletin 2025 : merci à tous de transmettre vos contributions, on attend les photos des bébés nés en 2024, et des mariés de l'année. Un focus sera fait sur les associations.
- La cérémonie des vœux du maire est le 19 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Nans Perrin

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nans Perrin.

A handwritten signature in red ink, which is faint and less legible than the others.